



Déclaration de la FSU à la F3SCTA du 23 juin 2026

Nous le disions la semaine dernière lors du CSA Académique, les fortes chaleurs qui sont annoncées jusqu'à la fin de l'année scolaire nous inquiètent, d'autant plus lorsque le bâti n'est pas rénové ou rénové sans considération thermique. Nous rappelons que selon l'INRS, la chaleur constitue un risque au-delà de 30°C pour une activité de bureau et de 28°C pour une activité physique. La politique ministérielle de délégation aux personnels de direction de la majorité des adaptations face à la chaleur est un problème majeur.

Dès lundi 8h, de nombreux personnels ont été confrontés à des salles dans lesquelles la température dépasse déjà les 30°C. Aucun répit n'est annoncé avant le weekend, avec des températures nocturnes annoncées toujours très élevées, souvent au dessus de 24°C et des pics à plus de 40°C dans la journée.

Nous nous inquiétons pour le stockage des produits chimiques par des températures de plus de 40°C. Il est recommandé de stocker tous les produits chimiques au frais dans une zone ventilée voire pour certains au froid, avec des équipements sécurisés. Ce qui n'est pas le cas actuellement dans les établissements. Les fortes températures peuvent engendrer des détériorations des contenants et des produits, notamment pour les produits volatiles et inflammables. Il y a un risque pour la sécurité et la santé des personnels.

L'absence de décision du ministère mène à une grande inertie localement et à des décisions sans cohérence ni entre les établissements, ni entre les départements, exposant de fait les personnels et les élèves à des conditions de vie difficile. Nous sommes concerné-es par une vigilance rouge canicule inédite. Le dernier recours qu'est la fermeture doit pouvoir être utilisé : les locaux frais sont aujourd'hui une exception et un établissement scolaire n'est pas en mesure d'accueillir l'ensemble de ses élèves dans des salles à des températures dépassant 30°C l'essentiel de la journée. Finalement la majorité des établissements scolaires reçoivent très peu d'élèves ou sont fermés les après-midis. Ce sont les familles ou les mairies qui prennent les mesures dont l'Education Nationale, et en premier lieu son ministre, refuse de prendre la responsabilité.

Nous sommes inquiet-es pour les examinateur-ices et les candidat-es aux examens. Si nous avons pu constater les rappels faits aux chef-fes de centre et des améliorations depuis l'an dernier, ce matin encore il n'y avait pas d'eau potable dans toutes les salles d'examens et les températures ne sont pas plus fraîches que dans les collèges où les absences se multiplient de jour en jour.

Les chef·fes d'établissement ou de centre, ont déjà de nombreuses missions et en ajouter par ces conditions caniculaires, via la prise en charge de la sécurité thermique des personnes, c'est aussi prendre, en conscience, le risque que le protocole soit méconnu et ne soit pas appliqué.

Concernant les personnels vulnérables, la communication n'ayant pas été directement transmise à l'ensemble des personnels, les réponses apportées à leurs interrogations ne sont pas toujours cohérentes avec les réponses apportées par le ministre ce samedi : trouver des aménagements ou si c'est impossible autoriser une absence.

A ce titre, les personnels les plus précaires restent les plus exposés : AED, AESH, secrétaires administratives... Dans un lycée hier, les AED ont dû rester de 17h à 18h pour... ne rien faire : ils et elles ont simplement discuté. Ce soir des internats surchauffés à plus de 35°C ne sont pas encore annoncés fermés pour la semaine, avec des AED qui devraient travailler dans ces conditions. C'est pour nous symptomatique d'une forme de management autoritaire que nous dénonçons.

Nous tenons à vous rappeler que selon l'article L4121-1 du code du travail :

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Ces mesures comprennent :

1° Des actions de prévention des risques professionnels ;

2° Des actions d'information et de formation ;

3° La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.

Au regard de tous les éléments que nous venons de vous exposer, nous vous demandons de veiller à l'application de cet article.

Enfin, la FSU propose 3 avis en lien avec cette F3SCT extraordinaire :

Proposition de la FSU. Avis de la F3SCT relatif à la protection des personnels vulnérables dans le cadre du protocole « fortes chaleurs »

La F3SCT constate que les épisodes de fortes chaleurs et de canicule présentent des risques importants pour la santé des agent·es, en particulier pour les personnels présentant des facteurs de vulnérabilité médicaux.

En conséquence, la F3SCT demande que les personnels vulnérables ou tout autre personnel dont l'état santé est dégradé puissent bénéficier d'une Autorisation Spéciale d'Absence (ASA) lorsque les conditions de travail et les locaux ne permettent pas de garantir leur santé et leur sécurité durant les épisodes de forte chaleur. Nous alertons particulièrement sur les risques liés aux trajets en période de canicule.

La F3SCT demande également que l'administration de l'Éducation nationale procède elle-même à l'information et à l'alerte de ces personnels dès l'activation du protocole « fortes chaleurs ». Cette

démarche ne doit pas reposer sur une demande individuelle des agent-es concerné-es, qui peuvent ne pas être informé-es de leurs droits ou hésiter à les solliciter.

La F3SCT rappelle que l'employeur public est tenu à une obligation de prévention et de protection de la santé des agent-es. À ce titre, il lui appartient d'identifier les situations de risque, d'informer les personnels concerné-es et de mettre en œuvre les mesures de protection adaptées sans attendre une démarche individuelle de leur part.

Proposition de la FSU. Avis de la F3SCT relatif à la protection des personnels lors de « fortes chaleurs ».

Le confort thermique est un élément essentiel aux conditions de travail des personnels. Or les périodes connaissant des températures élevées en période de canicule, sont de plus en plus fréquentes. De plus en plus de fiches SST font état de difficultés diverses pendant les périodes de chaleur.

Les fortes chaleurs sont incompatibles avec un travail sédentaire ou avec une faible activité physique en extérieur.

Conformément aux informations présentes sur le site de l'INRS (<https://www.inrs.fr/demarche/sobriete-energetique/confort-thermique-bureau.html>), la F3SCT demande que les activités professionnelles soient suspendues dès lors que la température à l'intérieur du local dépasse 30°C.

Proposition de la FSU. Avis de la F3SCT relatif à la rotation des personnels lors de « fortes chaleurs ».

Dans les écoles ou établissements, qui resteraient ouverts, nous demandons à ce que l'organisation des services soit adaptée au nombre d'élèves présents, de sorte à favoriser la rotation des personnels sur la semaine, afin de limiter leur exposition aux fortes chaleurs dans des locaux non adaptés.